

- PROGRAMME DE FORMATION -

Formation et CACES® R389

CHARIOTS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE

Catégorie 3 : Chariots élévateurs en porte à faux, de capacité inférieure ou égale à 6000 kg.

<p>PUBLIC : Tout salarié de l'entreprise utilisant, même occasionnellement, un chariot automoteur.</p> <p>NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS : Savoir lire, écrire et compter. Etre majeur et apte médicalement à la conduite de ces engins.</p>	<p>DUREE : de 1 à 5 jours (7 à 35h), selon niveau.</p>	<p>PARTICIPANTS : A partir de 1 personne</p>
--	---	---

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

Articles R4323-55 et R4323-56 du Code du Travail, Recommandation CARSAT R389.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Les participants connaîtront le rôle des instances et la réglementation en vigueur, les caractéristiques techniques des engins et les opérations de maintenance qui sont de leur ressort, les règles de sécurité pour l'utilisation des chariots. Ils seront aptes à réaliser en sécurité les diverses opérations de manutention.

CONTENU DE LA FORMATION :

- Réglementation
 - o Les recommandations et textes en vigueur
 - o Les responsabilités. Accidents du travail
 - o La Prévention des Risques Professionnels : notions élémentaires, acteurs...
 - o Devoirs et responsabilités des conducteurs
- Les chariots
 - o Les différents types de chariots
 - o Technologie des différents types de chariots
- o La plaque de charge
- o Les risques et mesures de prévention
- o Les règles de conduite en sécurité
- Pratique
 - o Prises de poste, chargement, déchargement d'un colis, gerbage
 - o Mises en situation, les différentes manœuvres en simulation de travail.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Projection d'un diaporama animé. Délivrance d'un support de cours à chaque participant.
Matériels nécessaires à la pratique (plateau technique conforme, engin(s) de la catégorie concernée).

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposé théorique, exercices participatifs, échanges entre les participants.
Exercices pratiques : mises en situations pratiques et simulations de situation de travail. Conduite réelle sur engin(s).

ADAPTATION AU PUBLIC

Nos méthodes pédagogiques permettent, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs spécialisés dans la prévention des risques professionnels en Manutention-Levage, justifiant de plusieurs années d'expérience professionnelle et d'animation de stages.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

L'encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) sera effectué par le responsable pédagogique et technique de l'organisme.

EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques par l'examen CACES® R389.

SANCTION PEDAGOGIQUE

Délivrance de l'attestation de formation, copie de la feuille d'émargement et la carte CACES®.

VALIDITE

Validité du CACES® R389 : 5 ans.